

Diminuer vos coûts en carburant – Règle n° 2

La seconde règle à respecter pour diminuer vos coûts en carburant : **Stoppez les moteurs !** On ne **peut pas** et on ne **doit pas** laisser les moteurs de la machinerie et des équipements tourner à longueur de journée lorsque ce n'est pas nécessaire. Soyez conscient du temps réel pendant lequel les moteurs tournent au neutre.

Le fait de laisser les moteurs tourner inutilement peut ajouter jusqu'à **50%** à vos coûts en essence. Et c'est sans compter le fait que l'huile du moteur peut perdre jusqu'à **75%** de sa durée efficace. De plus, d'autres conséquences découlent directement de cette façon d'agir : cela raccourcit la durée de vie des moteurs, entraînant par voie de conséquence des augmentations en coûts de maintenance.

À cet égard, il est important de **conscientiser les employés** sur la question. Par exemple, vous pourriez instaurer dans votre entreprise **une campagne de sensibilisation et de communication** destinée à réduire réellement le temps pendant lequel les moteurs tournent au neutre inutilement. De plus, vous pourriez récompenser les employés qui performant en ce domaine

Cela mérite attention !

(Source : AWWDA)

© Tous droits réservés

Gilles Doyon

Gilles Doyon, avocat

7191, place Jean-Desprez

Montréal (Québec) H1K 5A6

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : gilles.doyon@videotron.ca